



RÈGLEMENT NUMÉRO 209

CRÉANT LE COMITÉ ADMINISTRATIF

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le jeudi 25 août 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères, le conseil de la MRC a adopté le *Règlement numéro 209 créant le comité administratif*.

L'adoption du Règlement numéro 209 a pour but de créer un comité administratif ayant comme compétente le pouvoir d'émettre des recommandations au conseil de la Municipalité régionale de comté.

L'avis de motion de ce règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 14 juillet 2016.

Une copie du règlement peut être consultée aux bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi qu'aux bureaux des municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères.

Donné à Verchères, le 26 août 2016.

Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier